



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Réforme des études de santé.

Question écrite n° 36985

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des étudiants de PASS et LAS, premiers à entrer dans le cadre de la réforme des études de santé suite à la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation du système de santé. Le principal objectif de cette réforme est la réduction du taux d'échec en première année avec notamment la mise en place d'un *numerus clausus* augmenté. En outre, elle doit permettre une meilleure orientation en cas d'échec, une diversification des profils des étudiants et une amélioration de qualité de vie de ceux-ci. Or deux systèmes coexistent en cette première année de réforme, le nouveau comprenant les étudiants en PASS et LAS et l'ancien avec les étudiants en PACES car ces derniers ont conservé leur droit au redoublement et donc des places potentiellement réservées à leur cursus en 2ème année. En conséquence, cela réduit le nombre de places disponibles pour les étudiants de PASS et LAS. En cette période de crise du monde universitaire liée à l'épidémie de coronavirus, de nombreux étudiants et parents dénoncent le manque de moyens alloués à la réussite de cette réforme visant à augmenter le nombre d'admission en 2ème année. Ils souhaitent que les objectifs initiaux soient respectés et que la capacité d'accueil en 2ème année soit augmentée *a minima* de 33 % pour cette année de transition. En effet, les universités qui ont testé cette réforme en 2019 avaient bénéficié d'une augmentation moyenne de 33 pourcents des places afin de gérer les derniers redoublant de PACES. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour atteindre les objectifs de cette réforme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

**Circonscription :** Vosges (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36985

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 10 mai 2021

**Question publiée au JO le :** [9 mars 2021](#), page 1949

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)